

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 3 MARS 2020

Date de la convocation : 27/02/2020
Nombre de conseillers : en exercice : 14

Date d'affichage : 27/02/2020
Présents : 11 Votants : 11 + 1 pouvoir

Le mardi 3 mars 2020 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Rey Suzy, Pin Marie-Thérèse, Curiallet Maryvonne, Burlet Brigitte, Lenfant Anne – Messieurs Claret Jean-Paul, Rey Michel, D'Hooghe Jacques, Charquet Pierre, Lavit Damien, Chêne Claude

Absents excusés ayant donné procurations :
Monsieur Wall Vincent a donné procuration à Monsieur Charquet Pierre

Absents : Levrot Laurent, Brancaz Xavier

Rey Michel est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et rappelle l'ordre du jour ;

I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE MONSIEUR LE PERCEPTEUR :

Le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion de la Commune de Monsieur Le Percepteur. Ce compte de gestion est conforme au compte administratif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 11 + 1 pouvoir
Délibération 10-2020

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif de la commune pour 2019, ce compte administratif est conforme au compte de gestion de Monsieur Le Percepteur :

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	86 299.54 €	0.00 €	282 664.97 €	0.00 €	368 964.51 €
Opérations de l'exercice	575 281.04 €	190 176.02 €	700 240.65 €	895 617.91 €	1 275 521.69 €	1 085 793.93 €
TOTAUX	575 281.04 €	276 475.56 €	700 240.65 €	1 178 282.88 €	1 275 521.69 €	1 454 758.44 €
Résultats de clôture	293 805.48 €	0.00 €	0.00 €	478 042.23 €	0.00 €	179 236.75 €
Restes à réaliser	333 401.00 €	369 982.62 €			333 401.00 €	369 982.62 €
TOTAUX CUMULES	908 682.04 €	646 458.18 €	700 240.65 €	1 178 282.88 €	1 608 922.69 €	1 824 741.06 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	262 223.86 €	0.00 €	0.00 €	478 042.23 €	0.00 €	215 818.37 €

Vote pour : 10 + 1 pouvoir (Monsieur Le Maire s'est retiré pour le vote)
Délibération 11-2020

III. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a lieu de prévoir l'affectation des résultats.

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	86 299.54 €		-385 105.02 €	Dépenses 333 401.00 € 369 982.62 €	36 581.62 €	-262 223.86 €
FONCT	282 664.97 €	0.00 €	195 377.26 €	Recettes		478 042.23 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2019	478 042.23 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		262 223.86 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		215 818.37 €
Total affecté au c/ 1068 :		262 223.86 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Vote pour : 11 + 1 pouvoir
Délibération 12-2020

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

IV. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT DE MONSIEUR LE PERCEPTEUR :

Le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion assainissement de Monsieur Le Percepteur.
 Ce compte de gestion est conforme au compte administratif.
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 11 + 1 pouvoir
Délibération 13-2020

V. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT :

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif assainissement pour 2019, ce compte administratif est conforme au compte de gestion de Monsieur Le Percepteur :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	149 871.51 €	17 945.00 €	0.00 €	17 945.00 €	149 871.51 €
Opérations de l'exercice	32 993.97 €	41 391.94 €	63 769.82 €	50 928.95 €	96 763.79 €	92 320.89 €
TOTAUX	32 993.97 €	191 263.45 €	81 714.82 €	50 928.95 €	114 708.79 €	242 192.40 €
Résultats de clôture	0.00 €	158 269.48 €	30 785.87 €	0.00 €	0.00 €	127 483.61 €
Restes à réaliser	155 168.00 €	0.00 €			155 168.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	188 161.97 €	191 263.45 €	81 714.82 €	50 928.95 €	269 876.79 €	242 192.40 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	3 101.48 €	30 785.87 €	0.00 €	27 684.39 €	0.00 €

Vote pour : 10 + 1 pouvoir (Monsieur Le Maire s'est retiré pour le vote)
Délibération 14-2020

VI. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a lieu de prévoir l'affectation des résultats.

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	149 871.51 €		8 397.97 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	158 269.48 €
FONCT	-17 945.00 €	0.00 €	-12 840.87 €	0.00 € Recettes		-30 785.87 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2019	0.00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002)		30 785.87 €

Vote pour : 11 + 1 pouvoir
Délibération 15-2020

VII. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :

Sur proposition de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les taux d'imposition s'établissent pour l'année 2020 comme suit :

Taxe directe locale	Taux d'imposition
Taxe d'habitation	19.19 %
Taxe foncière (bâti)	20.10 %
Taxe foncière (non bâti)	144.01 %

Vote pour : 11 + 1 pouvoir
Délibération 16-2020

VIII. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le **Budget Primitif M14 « Commune » pour l'année 2020 :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour le section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibre des recettes et des dépenses : **1 024818.37 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibre des recettes et des dépenses : **888 037.48 €**

Vote pour : 11 + 1 pouvoir
Délibération 17-2020

IX. VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ASSAINISSEMENT :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le **Budget Primitif M49 « Assainissement » pour l'année 2020 :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibre des recettes et des dépenses : **99 300 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibre des recettes et des dépenses : **346 569.48 €**

Vote pour : 11 + 1 pouvoir
Délibération 18-2020

X. ADHESION CAUE 2020 :

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les missions du CAUE de la Savoie et du contrat d'objectifs offrant une aide à la consultance architecturale et une assistance technique auprès des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- d'adhérer à cet organisme qui a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement en Savoie,
- de verser une cotisation d'un montant de 80 euros pour l'année 2020

Vote pour : 8
Délibération 19-2020

XI. ADHESION AGATE 2020 :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les missions d'AGATE auprès de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- de renouveler l'adhésion à AGATE
- de verser une cotisation pour 2020 de 293.48€

Vote pour : 8
Délibération 20-2020

XII. ADHESION SPA DE SAVOIE 2020 :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une cotisation annuelle est due pour l'adhésion à la convention fourrière pour les animaux errants ou divagants.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- de verser la cotisation pour 2020 de 261.60€

Vote pour : 8
Délibération 21-2020

XIII. RENOUVELLEMENT BAIL SOCIETE DE CHASSE POUR LE DROIT DE CHASSER SUR LES PROPRIETES COMMUNALES :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bail est arrivé à échéance le 31 décembre 2019. Ce bail a pour but d'autoriser le droit de chasse de la société de chasse « La Saint Hubert du Granier » sur les propriétés communales de plus de 40 hectares d'un seul tenant. Il convient donc de renouveler ce bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- de renouveler le bail avec la société de chasse « La Saint Hubert du Granier » pour 10 ans
- de fixer la redevance annuelle à 505 euros pour 2020, qui sera ensuite révisée annuellement en fonction de la variation de l'indice INSEE

Vote pour : 10 + 1 pouvoir
Délibération 22-2020

XIV. SUPPRESSION D'EMPLOI : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 juillet 2007
- Vu la délibération en date du 22 février 2016 créant l'emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, à temps complet
- Vu la délibération en date du 21 mai 2019 créant un emploi d'Agent de Maîtrise
- Considérant que le poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe n'est plus nécessaire

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe permanent à temps complet.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03/03/2020

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe :

ancien effectif :1

nouvel effectif : 0

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau d'emploi ainsi proposée.

Vote pour : 11 + 1 pouvoir
Délibération 23-2020

XV. SUPPRESSION D'EMPLOI : AGENT DE MAÎTRISE :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 juillet 2007
- Vu la délibération en date du 21 mai 2019 créant un emploi d'Agent de Maîtrise
- Vu la délibération en date du 17 décembre 2019 créant l'emploi d'Adjoint Technique à temps complet
- Vu la délibération en date du 4 février 2020 créant l'emploi d'Adjoint Technique à temps complet
- Considérant que le poste d'Agent de Maîtrise est vacant et n'est plus nécessaire

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03/03/2020

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agent de Maîtrise

Grade : Agent de Maîtrise

ancien effectif : 1

nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau d'emploi ainsi proposée.

Vote pour : 11 + 1 pouvoir
Délibération 24-2020

XVI. SUPPRESSION D'EMPLOI : AGENT ADMINISTRATIF :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 juillet 2007
- Vu la délibération en date du 7 décembre 2015 créant un emploi d'Adjoint administratif à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

- Vu la délibération en date du 12 novembre 2019 créant l'emploi d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires
- Vu la nomination de l'agent dans le grade supérieur
- Considérant que le poste d'Adjoint administratif est vacant et n'est plus nécessaire

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la suppression d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03/03/2020

Filière : Administratif

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif

ancien effectif : 2

nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau d'emploi ainsi proposée.

Vote pour : 11 + 1 pouvoir

Délibération 25-2020

XVII. ONF : PROGRAMME 2020 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE SYLV'ACCTES AU TITRE DU PROJET SYLVICOLE TERRITORIAL EN CHARTREUSE :

Annule et remplace la délibération 26-2020

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, (parcelle(s) N) proposés par les services de l'ONF pour l'année 2020.

La nature des travaux est la suivante : Intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement des semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches.

(Le montant estimatif des travaux est de 3427 euros HT)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite une subvention auprès de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux

Vote pour : 11 + 1 pouvoir

Délibération 27-2020

Levée de la séance à 22h30

Fait à Entremont le Vieux,

Le 12 mars 2020

Le Maire,
Jean-Paul Claret

